



Déclaration du Gouvernement de la France

Délivré par Sujiro Seam, Sous-directeur, Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Merci Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai trois minutes donc j'aurai trois points.

Le premier, c'est au nom du Ministre des Affaires étrangères et européennes, Monsieur Alain Juppé, de marquer l'engagement de la France, depuis 2002, dans le Partenariat mondial pour l'éducation et de confirmer notre engagement financier de 47.5 millions d'euros sur la période 2011-2013, dont le tiers a déjà été versé, et la mise à disposition de deux assistants techniques au sein du Secrétariat du Partenariat mondial pour l'éducation.

Le deuxième point concerne les financements innovants où mon pays assure le secrétariat du groupe de travail sur les financements innovants pour l'éducation. A ce titre, un premier rapport a été publié en 2010. Un second est en cours d'élaboration et sera remis à la présidence espagnole du groupe pilote en décembre.

Au titre des financements innovants, nous faisons partie des pays qui ont pris l'engagement, au Sommet de Cannes, qui s'est achevé la semaine dernière, de mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières, d'en consacrer une partie au développement et en particulier à l'éducation. Nous déployons également des financements innovants sous la forme de contrat de désendettement et de développement. Notamment en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo, ces mécanismes couvriront en particulier des projets d'éducation

Troisième et dernier point. Au titre de notre aide bilatérale nous nous engageons à hauteur globalement de plus de 23 million d'euros sur des thématiques comme la scolarisation des

filles, l'apprentissage en langue nationale, la formation et le renforcement de la formation des enseignants. Nous nous engageons dans des pays qui sont la Cote d'Ivoire, le Benin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Mali, le Niger, le Sénégal, Haïti, Madagascar, le Tchad, le Togo, et la Tanzanie, ainsi que la République centrafricaine, et nous nous appuyons pour se faire, pour déployer notre aide bilatérale, sur des institutions telles que l'UNICEF, l'école de langues nationales, et bien entendu l'Agence française de développement qui est disposée, en ce qui a la concerne, à devenir entité de supervision dans les pays bénéficiaires du Partenariat.

Je vous remercie de votre attention.